

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 8 juin 2021

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

En ce dernier conseil de la législature, le président salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Chollet notre boursier, la presse et nos deux futures municipales.

Le président rappelle que les directives sanitaires liées à la pandémie sont toujours d'actualité. Il remercie le concierge, M. Jonathan Magnenat qui s'est donné beaucoup de peine pour cette mise en place.

Pour le bon déroulement de la soirée, les directives sont les suivantes :

- le masque est obligatoire durant toute la séance,
- chaque personne souhaitant prendre la parole pourra le faire en traversant la salle pour venir devant parler au micro, là il pourra enlever son masque pour s'exprimer, puis le remettra pour retourner à sa place,
- des bouteilles d'eau ont été mises à disposition à l'entrée de la salle.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Gafner Adrien
Magnenat Benjamin
Monnard Patrick
Ott David
Pochelon Jocelyn

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membre non-excuse : Trarieux Christian

**42 membres présents
1 membre non-excuse**

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 25
Le nombre de conseillers présents est de 41
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 40

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 20h05

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Le président n'ayant reçu aucune demande de modification, il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

Approuvé à l'unanimité

par :

40 voix pour

Point n° 1 de l'ordre du jour

- **Approbation du PV du 23 mars 2021.** Une demande de correction a été demandée en début de PV, il ne s'agit pas du *dernier* conseil de l'année, mais du premier conseil. Aucune autre demande de modification n'ayant été demandée, le président passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'approuver le PV du 23 mars 2021, tel que modifié

Approuvé

par :

38 voix pour

•

0 voix contre

•

2 abstentions

Point n° 2 de l'ordre du jour

- **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**

Le président informe que l'inauguration de la Ballade à Béatrix prévue pour le 5 juin est déplacée au mois de septembre, la date n'a pas encore été définie.

Il rappelle que le délai de dépôt des décomptes des vacations est à transmettre à M. Chollet pour ce vendredi 11 juin à midi.

Il lit la lettre de M. Benjamin Magnenat, qui est absent ce soir, et qui tenait à exprimer sa satisfaction et son plaisir durant cette législature à travailler sur des préavis et des projets intéressants. Il souhaite une bonne continuation à ceux qui ont été réélus.

Dans le quotidien de La Côte, il y a eu un article concernant une «rallonge budgétaire» de Région de Nyon pour TéléDôle SA. La commission des finances a demandé à s'exprimer au sujet de la situation du «Lapin Blanc, espace d'accueil des Dappes» au point 9 de l'ordre du jour (Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales).

Une délégation des conseillers de La Cure a adressé une demande, dont le président fait la lecture :

*« Bonjour Madame Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs les membres du bureau,*

Nous voulons vous partager une réflexion que nous nous faisons.

Actuellement nous ne sommes informés du travail des commissions que très peu de temps avant la date du conseil, ce qui nous semble incompatible avec le mandat pour lequel nous avons été élus. En effet, il nous devient impossible de contribuer aux projets et nous nous retrouvons simplement mis devant le fait accompli. Il nous est alors difficile d'apporter nos intérêts et nos compétences à la vie de la commune.

C'est pourquoi nous demandons, s'il est possible, que la procédure de fonctionnement du Conseil soit un peu modifiée afin d'informer des prochains travaux qui occuperont le conseil, pour permettre aux conseillers qui le voudraient de faire part de leurs compétences sur un sujet précis. Comme cela est d'ailleurs prévu par le règlement du conseil dans son Article 49.

En regardant ce qu'il se fait dans les communes voisines, nous apprécions particulièrement la démarche choisie par le conseil de Trélex qui consiste "simplement" à inviter chaque municipal en fin de conseil, à nommer les 2-3 projets qu'il pense présenter prochainement.

Les conseillers pourraient alors contacter le municipal lorsqu'il aurait des remarques à faire avant que le projet soit rédigé, ou contacter le bureau qui pourrait transmettre les remarques aux membres de la commission qui sera en charge du rapport.

selon nous cela permettrait d'augmenter la qualité des projets sans compliquer les démarches.

Pensez-vous que cette modification soit réaliste ? Imaginez-vous d'autres possibilités ?

En vous remerciant d'avance pour l'intérêt porté à notre proposition, nous vous prions de recevoir, Mesdames Messieurs les conseillers, nos meilleurs messages.

Pesenti Mikaël, Beux Didier et Piguet Sébastien »

Le président précise qu'il a transmis ce courrier à la municipalité pour qu'elle en prenne connaissance et il est possible qu'ils nous donnent une réponse dans les divers.

Le président informe de la réception d'une gentille lettre de remerciements et de félicitations du bureau électoral cantonal qui relève le grand investissement des bureaux électoraux, des scrutateurs, des greffes et employés communaux durant les différentes votations et élections de ce printemps. [Lettre disponible auprès de la secrétaire \(mjhautiercc@bluewin.ch\)](mailto:mjhautiercc@bluewin.ch).

▪ **Information de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic

Le syndic salue l'assistance pour cette dernière séance de législature et présente un bilan de législature.

Population

Tout d'abord entre 2016 et 2021, il y a eu une augmentation de 320 habitants, ce qui représente une augmentation de 13.3 %. Nous avons rarement eu de telles augmentations dans notre commune. Nos infrastructures souffrent et sont actuellement trop petites.

Affaires résolues

Il y a des choses dont nous ne parlons que très peu au conseil et qui parfois durent depuis de nombreuses années. Durant cette législature, nous avons pu résoudre plusieurs de ces affaires. C'était le cas de :

L'affaire de la société Idemo-Stiftung : Cette fondation avait racheté certaines parcelles à l'Observatoire et avait fait faillite. Leur société ayant leur siège au Liechtenstein, il a été très compliqué pour nous d'attaquer cette fondation sur place. Ensuite, ils se sont désinscrits du Liechtenstein et nous avons dû les faire réinscrire pour que la faillite soit prononcée. C'est l'affaire la plus complexe que nous n'ayons jamais eu sur la commune.

La commune avait déjà investi CHF 152'000.- dans un préavis pour détruire l'annexe de l'Observatoire et cette somme est restée impayée pendant 15 ans. En résolvant cette affaire, et en contrepartie de cette somme, nous avons hérité de cette parcelle (142) qui a vue sur le lac et qui est constructible et nous avons obtenu la parcelle 172 (ancien minigolf) pour CHF 1'000.- et c'est là que nous avons construit le bike-park.

« La Grange de la Dôle » aux Dappes : Buvette-restaurant sur France qui devait être remis aux normes françaises, qui sont différentes des normes suisses, et qui devait coûter entre CHF 250'000.- et 300'000.-.

La municipalité, trouvant ce dossier trop complexe du fait que nous ne pouvons rien maîtriser sur le territoire français, a décidé de le vendre pour 150'000.- euros ainsi que quelques parcelles attenantes pour 5'000.- euros.

Vente du parking des Dappes à TéléDôle SA : le parking des Dappes appartenait à la commune de St-Cergue depuis longtemps et n'avait pas été entretenu depuis de nombreuses années et il y avait des trous énormes qu'il fallait éviter au mieux. La commune de St-Cergue ne recevait d'ailleurs aucun loyer de TéléDôle SA pour son utilisation.

Nous avons profité de l'occasion du grand projet « Dôle-Dappes-Tuffes » pour vendre cette immense parcelle où se trouve le parking.

EVAM

Nous avons été contactés par le conseiller d'Etat M. Leuba, pour accueillir des requérants d'asile, ici au Vallon. Nous avons le projet de construire la nouvelle école et nous ne voulions pas mettre des enfants en bas âge à côté de réfugiés politiques. Après une rencontre avec M. Leuba, il a trouvé une autre commune que St-Cergue pour l'accueil de ces personnes.

Station essence AGIP

La DGE voulait supprimer la station essence en raison d'une pollution qui avait eu lieu au Vallon avec une citerne pour le rattrack qui avait fui. Ils pensaient qu'il allait se produire la même chose avec la station essence.

Finalement ce problème est en train de se résoudre. Nous avons gagné le procès contre le canton. Toutes les machines de la voirie et du déneigement font le plein sur St-Cergue, il serait insensé de faire le plein à Le Muids ou en bas de la côte.

Principales réalisations

Ecoles, UAPE

Durant cette législature, nous avons essayé d'adapter nos structures d'accueil et d'enseignement avec la croissance de la population. Nous avons construit la nouvelle école avec 8 classes, intégré l'UAPE, et rénové l'école de J.-J. Rousseau qui dispose de 4 classes.

Ancienne poste

Lors de l'ancienne législature, nous avons racheté le bâtiment de l'ancienne poste et nous avons pu, durant cette législature, lui trouver des nouvelles fonctions. Nous y avons intégré un magasin de fleurs et décorations, une salle de sport, des locaux communaux communs et un atelier d'architecte. Nous souhaitions mettre une boucherie, mais nous n'y sommes pas arrivés.

Energie

Le but de cette législature était de promouvoir une stratégie communale « éco-responsable ».

Nous sommes en train de mettre aux normes le CAD (chauffage à distance) communal. Il s'agit d'un long serpent de mer qui a pris plusieurs années en raison de sa complexité et je remercie ceux qui m'ont aidé à le résoudre, notamment M. Gilles Tirvaudey qui m'a donné de bons conseils pour avancer dans ce dossier. Les travaux vont commencer en juin 2021, dès la réception du permis de construire. En été, jusqu'à présent, nous utilisons du mazout pour la production d'eau chaude, alors que maintenant nous pourrions utiliser des plaquettes de bois local.

Nous avons remplacé les installations de chauffage énergivores dans les bâtiments communaux, notamment la chaudière à la bibliothèque qui, nous fait économiser plus de 50 % d'énergie.

Nous avons diminué de 60 % la facture pour l'éclairage public, grâce à M. Laurent Mathez qui a remplacé énormément de vieux candélabres qui fonctionnaient au mercure par des ampoules LED.

Nous avons également refait l'isolation de bâtiments tels que l'école de J.-J. Rousseau ou l'Ancienne Poste.

Et nous avons détruit le bâtiment le plus énergivore de nos possessions communales : l'école de Basse-Ruche. Il ne possédait aucune isolation et était chauffé à l'électricité.

Services industriels

Nous avons mis en route le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), il s'agit du travail de M. Dominique Gafner.

Nous avons réalisé le collecteur d'eaux usées de Crévaz-Tzévaux et commencé la mise en séparatif, notamment celle du secteur ouest du village, et dont il ne reste comme travaux, que la partie du chemin du Vieux Château.

Il s'agit d'un dossier qui va s'échelonner sur plusieurs législatures.

Voirie

Nous avons renouvelé le parc de véhicules et agrégats de 10 sur 18. Nous essayons d'avoir toujours des véhicules assez modernes et je remercie M. Arnaud André de nous maintenir la liste à jour.

Tourisme

Nous avons beaucoup travaillé sur le tourisme avec Mme Françoise Samuel et avons essayé d'améliorer l'accueil des touristes sur la commune en été comme en hiver. Pour cela, nous avons eu l'aide de la Région de Nyon et de Nyon Région Tourisme.

- o Un des gros dossiers était le parking de La Givrine, la réalisation de la phase 1, et maintenant nous sommes en train de réaliser les travaux de la phase 2. D'ici la fin de l'année, la phase 2 aura déjà bien avancé, mise à part la suppression du parking le long de la route cantonale qui sera faite en 2022.
- o Nous avons installé une patinoire de loisirs au Vallon.
- o Nous avons participé au projet Dôle-Tuffes avec la collaboration de TéléDôle SA.
- o Nous avons tourné un film sur le tourisme et les loisirs sur St-Cergue, qui a eu beaucoup de succès et que nous avons présenté plusieurs fois.
- o Nous avons essayé de maintenir le seul circuit VTT Swissmobile qui s'appelle 994, Bois et Combes de St-Cergue, alors que l'Etat de Vaud voulait le supprimer récemment. Il est donc sauvé.
- o Nous avons réalisé un « Bike-Park ».
- o Nous avons fait une étude pour le tourisme à St-Cergue : « Expérientiel ». Il y a énormément de choses à faire et nous comptons sur les futures municipales pour continuer ce qui a été commencé.
- o Ainsi qu'une étude « Alterespace » pour un site d'apprentissage du ski de fond à La Givrine.
- o Et finalement une démarche participative à La Givrine, où il y a eu des questionnaires pour savoir ce que nous souhaitons avoir dans la maison d'accueil (phase 3 du parking de la Givrine). Les résultats seront présentés le 9 juillet.

Vie sociale

Nous avons mis à disposition gratuitement des infrastructures sociales et sportives en pensant tant aux adultes, qu'aux enfants et qu'aux familles :

- o Locaux intergénérationnels à l'Ancienne Poste, pour les rencontres de nos Aînés, et de nos Jeunes.
- o La patinoire gratuite.
- o Les pistes de ski du village, pour la saison 2020-2021, qui étaient gratuites pour les enfants du district de Nyon de moins de 12 ans, en raison d'une subvention de Région de Nyon.
- o Et le bike-park qui est gratuit pour tous.

Urbanisme

Nous avons mis en place une « zone réservée partielle » en conformité avec les exigences légales (LAT), et qui ouvre la porte à la révision du plan général d'affectation (PGA) de notre village et dont la future municipalité se chargera.

Affaires non résolues

Il y a aussi des choses que nous n'avons pas pu résoudre. Par exemple :

- Nous avons perdu 65 % de la zone artisanale et de stockage sur la parcelle 329, qui se trouve en bas du village. Nous avons dû l'évacuer et replanter des arbres et avons perdu un espace énorme qui était bien utile aux entreprises du village. Notamment pour du stockage de matériel, cailloux. Nous avons proposé au moins 10 parcelles au canton DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement), pour l'installation d'une zone de stockage et qui, à chaque fois, les a refusées.
- Nous n'avons pas réussi à faire signer une convention pour les entreprises sur la zone artisanale qui reste.
- L'abandon du projet d'un parking à étages en face de l'école de J.-J. Rousseau. L'étude a été réalisée, mais à CHF 50'000.- la place, nous n'avons pas les moyens de mettre les CHF 5 millions pour le projet alors que nous construisons l'école, mais l'étude est faite.
- Nous avons également mis de côté le projet de faire un bouclage pour l'eau sous pression avec Arzier. Nous avons fait beaucoup de négociations avec la commune d'Arzier et avec les ingénieurs pour un bouclage au cas où nous aurions une pénurie d'eau sur la commune. Comme vous le savez nous n'avons qu'une conduite qui nous amène l'eau depuis Trélex et si cette conduite casse, nous n'avons que 3 jours d'eau en réserve. Après ce serait compliqué.
- Nous avons également une convention à renouveler avec la commune des Rousses (F) qui alimente La Cure en eau sous pression et les eaux usées.
- Et finalement pour le tourisme, nous avons essayé de créer au moins 2 nouveaux circuits pour VTT, sur la commune et les communes avoisinantes. Là aussi l'Etat de Vaud nous a tout refusé et c'était très compliqué à faire. C'est une grande déception pour moi qui suis un grand Vétéliste. Comme nous ne pouvons pas légaliser des parcours, nous continuerons à aller comme ça. Mais je me suis fait entendre dire que tout était interdit par le canton, même les chemins forestiers. On peut s'y rendre avec des 40 tonnes pour chercher des arbres, ça ne dérange pas, mais en VTT ça dérange.

Je voulais encore dire :

- un grand MERCI à mes collègues de la municipalité pour tout ce qu'ils ont résolu, pour tout leur travail. Nous sommes restés les 5 ensemble toute la législature.
- Merci aux membres du conseil communal pour nous avoir suivi durant ces 5 ans. A part un préavis pas tout-à-fait bien ficelé concernant un trottoir, vous nous avez suivi, et je vous en remercie.
- Je remercie également le personnel communal qui œuvre tous les jours dans l'ombre et qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette commune.
- Je remercie la population de St-Cergue, qui n'a pas toujours été très gentille, mais avec qui la plupart du temps c'est un plaisir de travailler.
- Merci à tous d'avoir permis ces réalisations et cette incroyable expérience.
- Merci à mon épouse de m'avoir supporté, d'avoir supporté mes humeurs et soutenu pendant toutes ces années.

- Je souhaite bon vent à la nouvelle municipalité. Je vous transmets le témoin ce soir et espère que vous aurez du plaisir à travailler pour la communauté et à vous investir pour la commune de St-Cergue qui le mérite bien. C'est une belle commune où il se passe beaucoup de choses.

Monsieur Pierre Graber est acclamé par l'ensemble des conseillers.

Le président remercie M. Pierre Graber pour toutes ces informations précieuses, ainsi que pour tout le travail accompli. Il passe la parole à Mme Françoise Samuel.

Mme Françoise Samuel, municipale

Mme Samuel salue le président, les conseillers, M. Chollet, la presse et les futures municipales.

Bike-park

Le bike-park a ouvert le 8 mai et Mme Samuel présente et commente quelques photos du site. Elle rappelle que c'est le syndic, M. Pierre Graber qui a eu l'idée d'utiliser ce terrain, qui se prête parfaitement à cet usage. Il a fallu très peu moduler le terrain pour son aménagement. Le bike-park est très utilisé et les jeunes qui s'y rendent sont très enthousiastes. L'inauguration aura lieu certainement en automne quand les restrictions liées à la Covid seront assouplies.

Manifestations à venir

- dimanche 27 juin : vide grenier sur la place et la rue de la gare
- dimanche 18 juillet : spectacle de la compagnie L'Elastique Citrique dans la cour de l'école du Vallon
- 8 et 9 octobre : soirée théâtre à la salle du Vallon avec la troupe des Entractés
- L'inauguration de la Ballade à Béatrix est reportée à l'automne

Information

- L'association « printemps d'abeilles », qui s'occupe de la promotion de la bonne santé des abeilles, nous a contacté pour l'installation d'un rucher communal. Nous avons décidé de louer 3 ruches et eux s'occupent de l'entretien. **Mme Samuel présente plusieurs photos de ce qui est proposé et fait par l'association.** Il s'agit d'un service clé en main avec soin aux abeilles et différentes demi-journées d'explications et d'activités proposées, dont des ateliers de démonstrations et explications pour les écoles, et également l'extraction et mise en pot du miel, pour lesquelles vous serez invités à participer. Ces ruches seront placées entre la baby-piste et la piste du Bois.

Le président remercie Mme Samuel et passe la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner, municipal

M. Gafner salue le président, les conseillers, M. Chollet, la presse et les futures municipales.

PGEE

La 1^{ère} phase du PGEE arrive à sa fin, non sans difficulté. Nous sommes à la rue du Vieux Château et nous avons bien attendu la dernière pour avoir toutes les bonnes surprises. Des conduites non répertoriées sur les plans, des blocs de béton, et autres. La creuse est beaucoup plus difficile. La fin des travaux a dû être reportée à fin juin. Nous sommes en train d'entamer sur la Rte de Nyon et allons remblayer les chambres et la deuxième partie sera gérée par des « hommes-palettes » pour faire la 2^{ème} phase. Cette dernière phase sera faite pour cette 1^{ère} partie du PGEE et ce n'est que le début d'un long parcours. C'est non sans difficulté que l'entreprise Perrin creuse et se donne du mal.

Sous les Roches

En 2019, il y a eu un préavis concernant la finalisation de l'étude pour « Sous les Roches ». Il s'agit également d'un dossier très compliqué et nous avons enfin reçu l'aval de la Confédération et du canton pour avancer dans ces travaux. La semaine prochaine, j'ai rendez-vous avec les entreprises pour aller marquer les emplacements exacts des barrières ou filets qui devront être posés, en fonction des souhaits du canton. Il s'agit d'un dossier compliqué, qui traîne depuis de nombreuses années. Le canton versera 35 % pour les coûts, la confédération également 35 %, le solde sera à charge des propriétaires et de la commune, la répartition reste encore à définir.

Canton

Nous avons subi l'assaut des visiteurs l'année dernière et nous avons dû engager une société de sécurité et de surveillance. Nous avons demandé la participation du canton au montant du préavis no 04/2021, malheureusement la réponse a été négative. Ils ne peuvent pas s'engager auprès de toutes les communes par solidarité. Il n'est pas dit que je n'écrive pas un 2^e courrier, car je ne suis pas très content.

Concernant l'affaissement de la Rte de Nyon, nous avons des entrevues avec Swisscom et notre assurance. Là encore le canton ne rentre pas en matière et ne veut même pas venir discuter ou participer à une séance.

Un mot sur la station-essence. Il y a eu une mise à l'enquête qui s'est terminée sans opposition. Le canton (DGO) bloque le dossier, malgré le fait que toutes les conditions soient remplies, les plans fournis, les raccordements mis en séparatif. J'ai déjà téléphoné deux fois, car nous attendons sur eux pour aller de l'avant pour le permis de construire.

Un point positif, le canton a accepté cette semaine la mise en zones réservées. Nous pouvons avancer dans le PGA.

Je profite du micro pour remercier toutes les collaborations que nous avons eues avec les entreprises.

Et surtout je remercie Mme Françoise Samuel pour l'excellent travail qu'elle a fait, ainsi que tout le travail fait par notre syndic. BRAVO

Le président remercie M. Gafner et passe la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

M. Mathez salue le président, les conseillers, M. Chollet, la presse et les futures municipales.

Trottoir Rte de Nyon

En ce qui concerne le préavis 01/2021, ce projet n'a pas encore débuté suite à l'affaissement que nous avons connu l'an dernier. Nous avons refait sur cette partie un goudronnage beaucoup plus fin (6 cm au lieu des 20 cm habituels), afin de voir comment le terrain réagit. Un sondage au laser va être réalisé en juillet pour voir si le terrain a bougé. Si nous avons la garantie que le terrain est stable, nous pourrions faire le trottoir.

Goudronnage

Nous arrivons au bout des rebouchages des trous et nids de poule, et nous allons faire encore des petits tronçons avec le budget qui reste.

Semaine Picasso

Nous sommes en train de repeindre les passages pour piétons, les lignes des « cédez le passage ». Un jour, ils font le blanc, un jour ils font le jaune et ils font le tour du village. Ces travaux vont durer toute la semaine.

PGE

Nous profitons des différents travaux pour changer les câbles électriques de l'éclairage public.

Petits soucis

Nous avons eu quelques constructions illicites, notamment des cabanes au Vieux Château. C'était magnifique, en bois (mais avec des attaches en plastique et des fils électriques). Nous n'avons reçu aucune demande et nous allons les démonter. Nous avons également une personne qui a enterré, un animal (nous l'espérons) et qui a planté un arbre dessus. Malheureusement, il ne s'agit pas d'une essence locale, donc il doit être enlevé.

Le président remercie M. Mathez. La parole n'étant plus demandée, il passe au point suivant.

Point n° 3 de l'ordre du jour

- **Préavis no 05/2021 – comptes 2020 et son rapport de gestion**

Le président passe la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

M. Ménard salue le président, les conseillers, Mme Legrand Germanier, Mme Morina, Monsieur de la presse et M. Gérald Chollet qu'il remercie pour son travail, sans quoi rien ne serait possible.

Les comptes sont positifs et la situation est plutôt saine.

Le résultat de l'exercice 2020 se monte à CHF 835'494.-. Sur ce montant, il a été provisionné des réserves pour la péréquation CHF 900'000.-, pour la facture sociale CHF 400'000.- et pour la réforme policière CHF 80'000.-.

La marge d'autofinancement, sans les ventes de DDP, est de CHF 1'530'884.-.

Pour chaque investissement, nous continuons d'amortir. Ce montant s'élève à CHF 818'343.-.

Le point d'impôts (taux 66 %) nous a rapporté CHF 105'152 (budgété CHF 91'112.-) et le nombre d'habitants est passé de 2'630 à 2'674.

Présentation et commentaires des tableaux et graphiques des pages 9 à 17 du dossier des comptes.

Je rappelle cependant que le calcul de la péréquation et de la facture sociale se fait à partir non pas des données de l'année précédente, mais sur ceux d'il y a deux années.

Maintenant au niveau de l'instruction publique et du culte, nous respectons toujours les exigences relatives à la loi sur l'enseignement obligatoire, en particulier sur le ratio élèves salles de classe.

Il faut noter que nos revenus fiscaux sont en croissance. Nous ne pouvons pour l'instant dire s'il s'agit d'une tendance qui se maintiendra ou s'il s'agit seulement de corrections conjoncturelles.

Ce qui est important, c'est l'état de notre marge d'autofinancement qui nous permet de voir l'avenir avec confiance ou avec pessimisme. Les résultats de 2020 nous incitent à l'optimisme.

Concernant le plafond d'endettement, je rappelle que celui-ci a été fixé à 20 millions de francs au début de la législature et que l'endettement de la commune est actuellement d'un peu plus de 9 millions. Je rappelle aussi que notre dette a été diminuée de 12 à 9 millions vers la fin de 2020. Comme expliqué, la politique d'intérêts négatif à 0.75% de la Banque nationale suisse nous a incité à diminuer nos liquidités en remboursant des prêts à hauteur de 3 millions de francs.

Concernant les dépenses relatives à l'instruction publique, il ne faut pas oublier que le coût de scolarisation d'un enfant, je parle ici des bâtiments et des infrastructures seulement, est de l'ordre entre 6'000 et 6'800 francs. Donc, pour cent enfants à scolariser, le coût est de l'ordre de 600'000 francs.

En conclusion l'exercice 2020 se termine mieux qu'on ne l'espérait, cette fin de législature présente des financements sains. Un excédent de revenu, une amélioration de la marge d'autofinancement de manière importante, les CHF 1'380'000 qui ont été mis en réserve pour ne pas prélever les exercices futurs.

Cette situation financière saine nous permet aussi de débiter la prochaine législature de manière saine.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions, tout comme mes collègues en fonction des dicastères. Je vous remercie

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer, commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie durant le mois qui sépare la présentation des comptes et la remise du rapport. Je vais essayer d'aller à l'essentiel du travail que nous avons effectué.

Premièrement l'année 2020 a été marquée par la pandémie. Néanmoins, des réalisations ont marqué cette année. J'en citerai 3 :

1. L'école Jean-Jacques Rousseau. Elle a été votée et renouvelée. Prête pour la rentrée scolaire 2020. Ce projet était nécessaire et réalisé dans le court temps qui était imparti.
2. La location de la patinoire, qui a eu un joli succès avec une bonne utilisation.
3. Les travaux de mise en séparatif, qui sont très importants pour notre commune, ont été poursuivis.

Durant cette année, la municipalité a dû faire face à cette pandémie qui a engendré du travail et des frais supplémentaires, tels que les coûts de désinfection, l'organisation et l'administration des courses à domicile pour les aînés, la fermeture des écoles, des commerces non essentiels et des restaurants, ainsi que les frais liés au maintien de l'ordre et de la sécurité en décembre 2020.

La commune a dû faire face à ces éléments et la CoGes voudrait féliciter la municipalité et l'ensemble du personnel communal pour leur engagement et également pour leur capacité d'adaptation durant cette période. CHAPEAU.

Un des faits marquants financiers est le résultat positif qui est nettement supérieur à ce qui avait été prévu, ainsi que les augmentations substantielles des impôts sur le revenu. Là, il s'agit d'être prudent car il n'est pas clair s'il s'agit d'un effet unique ou d'une tendance. Plusieurs communes de la région ont également eu des résultats plus positifs que prévus, malgré la pandémie. Affaire à suivre.

Comme il s'agit d'un poste important, l'accueil de jour est à nouveau thématiqué dans le rapport de la CoGes. Sans revenir trop sur les détails, il y a des frais administratifs importants et qui sont proportionnels à la population de la commune et qui complètent ce que les parents ne peuvent pas financer en fonction de leurs revenus. Cette année il y a eu des frais supplémentaires de subvention de fermeture de crèche qui ont été demandés et payés, et qui correspondent au montant exact que la commune aurait dû payer si les enfants étaient allés normalement à l'accueil de jour, mais cela n'a pas été le cas, puisque c'était fermé.

Il est important que la municipalité reste attentive à l'évolution du coût de ce poste et pour ce cas où la commune a payé, comme si les enfants y étaient allés et que les parents ne pouvaient pas payer. Pour cela nous avons été informés qu'il y a des discussions en cours pour que ce soit réparti sur l'ensemble des communes et que ce soit une solidarité de soutien à la structure et non aux parents, alors que la commune doit soutenir les parents.

Je passe aux vœux que la CoGes voudrait transmettre à la municipalité.

Vœu no 1 Ecole du Bix :

Dans le rapport de la CoGes concernant les comptes 2019, il était mentionné la participation de la commune de St-Cergue à hauteur de 6 points d'impôts par année pour l'école Arzier-Le Muids (Bix). Lors des travaux de préparation du rapport 2020, la municipalité a informé la CoGes que cette estimation était trop élevée. Toutefois aucune nouvelle estimation n'a été avancée par la municipalité. Notre vœu est que la commune se prépare à cet impact financier et qu'elle anticipe le coût et effectue rapidement une projection.

Vœu no 2 Réflexion sur les coûts indirects :

Nous avons entendu, de la part de notre municipal des finances, que la commune contrôle 37 % des charges. Il y a un certain nombre d'associations intercommunales et il est stipulé dans le rapport de l'audit de la fiduciaire que les états financiers de ces associations font partie intégrante des comptes de la commune. C'est la raison pour laquelle la CoGes souhaite que ces états soient communiqués au conseil dès leur disponibilité, car ils ont une influence indirecte via les délégués aux associations intercommunales.

Vœu no 3 concerne la sécurité :

Nous avons vu que beaucoup de monde est venu à St-Cergue cet hiver. Il est important que la commune se prépare à une telle situation dans le futur et qu'elle mette en place un plan de sécurité qui pourra être activé rapidement en cas de nécessité.

Pour terminer, la CoGes tient à remercier les 5 membres de la municipalité et le boursier pour leur disponibilité, les explications, les précisions et les documents fournis. Il est très agréable de pouvoir avoir cette collaboration. Et pour conclure, la CoGes recommande au conseil communal :

- de donner décharge à la municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2020
 - d'adopter le compte de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés
 - de la libérer du mandat qu'il lui a confié pour le contrôle de l'exercice 2020.
- Merci.

Le président remercie la commission de gestion pour le travail effectué et le rapport rendu qui est très intéressant. Il ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale**

M. Gabriel Galibourg

C'est une remarque qui concerne le chapitre 1 et qui est dans le rapport de la CoGes, que je félicite pour son travail.

A la page 7 : Au dernier paragraphe, il est mentionné « qu'une partie des données informatiques de l'avant-dernière législature n'était plus accessible et qu'aujourd'hui les données informatiques communales étaient centralisées et hébergées sur un cloud où les municipaux peuvent stocker leurs données ». Je suppose qu'on a perdu un disque dur ou qu'on a oublié une sauvegarde. La CoGes recommande la mise en place d'une procédure de stockage qui soit bien faite et je les rejoins sur ce point.

Là où je crains un peu plus, c'est la partie concernant le cloud. Il s'agit d'une technologie relativement récente qui amène un confort indéniable puisque nos données sont accessibles depuis n'importe où mais cela pose un problème de sécurité de données et en particulier celles concernant les habitants. Je suppose qu'elles sont aussi sur le cloud (scans des pièces d'identité, données financières, etc.). A l'issue d'une faille de sécurité, il serait possible à un pirate, à une organisation criminelle d'accéder à ces données et de pouvoir voler l'identité de quelqu'un.

Il faut donc très bien protéger ces informations et je n'aimerais pas qu'un jour on lise dans la presse que les données des habitants ont été piratées comme on a pu lire au sujet de pipelines hackés ou des hôpitaux paralysés. Je vous rends donc attentifs à cela si nous n'avez pas encore mis en place quelque chose. Merci

M. Gérald Chollet

Pour la première partie. Au départ les municipaux travaillaient sur des PC privés, et enregistraient leurs données. A un moment donné, nous avons décidé de centraliser et nous avons réfléchi sur le système de sauvegarde. Nous avons regardé sur deux aspects différents, comme par exemple, mettre un serveur au Vallon et un deuxième à l'administration qui sont reliés pour faire la sauvegarde. Le coût de cet investissement (pour tirer la fibre optique et mettre les appareils) était exorbitant.

Parallèlement à cela, nous avons demandé des offres et notre fournisseur en informatique, la société OFISA, qui couvre env. 230 communes dans les cantons romands, nous a proposé d'héberger en cloud, sur une sécurisation Swisscom propre à leur société, avec toutes les sécurités, et les garanties nécessaires.

Je ne suis pas un spécialiste pour dire si c'est piratable ou pas, mais énormément de communes utilisent ce système et à ce jour, il n'y a pas eu la moindre faille. Tout ce qui est posé dans le cloud est sécurisé. Il y a aussi les logiciels, purement communaux, qui ont aussi leur protection pour le contrôle des habitants et toutes les données

financières, fiscales ou autre, nous n'en avons aucune possession. C'est l'Etat de Vaud qui a tout. Les deux seules personnes dans la commune qui ont accès, c'est le syndic et moi-même. Le degré de protection est très élevé.

Nous ne sommes pas à l'abri, mais nous avons tout mis en œuvre pour sécuriser au maximum, en prenant en compte des conseils de communes plus importantes aussi. Nous devrions être couverts sur ce genre de danger.

Le président remercie M. Chollet pour toutes ces précisions importantes et reprend la discussion chapitre par chapitre.

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finances**

M. Gerhard Odermatt, commission des finances

Nous sommes en face d'un millésime 2020 excellent et nous pouvons féliciter la municipalité pour le travail accompli.

J'aimerais poser une question de détail sur le no de compte 220.3300.0 « défalcons ». Il est question d'un montant de CHF 9'000.- en relation avec TéléDôle et en lisant les comptes, on aurait l'impression d'une facture qu'ils n'auraient pas payée. Cela me semble assez curieux et j'aurais aimé avoir plus de renseignements à ce sujet.

M. Gérald Chollet, boursier

Il faut savoir qu'il y a quelques années, TéléDôle nous payait pour la location du parking des Dappes CHF 18'000.- par année. Quand ils ont commencé à avoir des problèmes il y a eu une réduction de 50 % sur ce montant. Il restait une facture ouverte de 2016 dans la comptabilité débiteurs et qui faussait les arriérés. Il a été décidé de laisser tomber cette facture qui avait été négociée à l'époque et qui faisait partie des négociations lors du rachat des terrains avec la Sofren et TéléDôle. Sauf erreur, cette différence a été argumentée dans des participations avec le conseil régional pour d'autres projets en contrepartie.

Denis Berger, commission des finances

Vous connaissez tous ma position concernant TéléDôle SA. J'ai écrit de nombreux rapports à ce sujet. Mais je trouve bizarre de laisser tomber une facture qui n'était pas réglée, alors chaque année ils nous envoient une facture pour l'entretien de pistes du village. Je propose plutôt que cette défalcons de CHF 9'000.- que nous déduisons ce montant de la facture finale qui arrive en principe fin juin de manière que les comptes soient justes.

Le président remercie M. Berger, mais rappelle qu'il est difficile de revenir en arrière si un accord a été décidé entre les parties. Quelqu'un souhaite-t-il répondre ?

M. Pierre Graber, syndic

Cette facture date de la reprise des affaires du NStCM par TéléDôle si je me souviens bien. J'avais été convoqué avec tous les représentants des communes propriétaires des domaines sur les Dappes et la Dôle. Nous avons décidé, au vu des énormes problèmes financiers de TéléDôle, de faire un effort pour renoncer à certaines créances. Nous ne sommes donc pas les seuls.

Le président remercie M. Graber pour ces précisions et passe la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Je n'ai pas compris de quelle rubrique il s'agissait.

M. Ménard, municipal

Il s'agit de la dernière rubrique de la page 6, 220.3301.00

La parole n'étant plus demandée, le président clôt le chapitre 2 et reprend la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels**

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion sur la gestion par la municipalité en 2020.

M. Gabriel Galibourg, commission des finances

Je reviens sur le vœu no 1 de la CoGes. En 2018 j'avais fait une présentation avec une simulation du coût de construction de l'école du Bix, en prenant en compte la clé de répartition qui existe aujourd'hui, à savoir 50 % basés sur les habitants et 50 % sur le nombre d'élèves. Cette répartition défavorise fortement St-Cergue. Là où il nous en coûterait 3 et 4 points d'impôts, à Trélex ou Genolier ça leur coûterait 1 point d'impôts. Une personne qui déménagerait de St-Cergue pour aller à Trélex et qui enverrait son enfant dans la même école, dans la même salle et le même enseignant, paiera 3x moins cher. C'est là où il y a une inégalité qui est connue.

Avec la commission de gestion il faut que nous arrivions à négocier cette clé de répartition. Il faut qu'on introduise la capacité financière de la commune, ce qui est le cas pour la Région de Nyon où la clé de répartition est basée sur le point d'impôts.

M. Paul Ménard, municipal

Le coût d'un enfant en primaire est de CHF 6052.- et de CHF 6430.- au secondaire. Ces coûts reposent sur les loyers. Ils comprennent, le coût par élève d'env. CHF 2'500.-, les frais administratifs, l'enseignement spécialisé, l'administration générale de l'AISGE. Nous n'allons pas remettre en question le projet de l'école du Bix, nous n'allons pas remettre en question notre participation. Nous n'allons pas revenir au temps où les enfants de St-Cergue descendaient au secondaire à Gland. Cette situation a un coût. Nous sommes en train de regarder pour faire un audit au sein de l'organisation, pour savoir la place de l'accueil de jour de l'AISGE, et également la question de la participation financière des communes à cette organisation.

Aujourd'hui sur le district de Morges et de Nyon, la seule organisation scolaire intercommunale, qui tient compte de l'élément de calcul de la valeur du point d'impôts, est celle de Rolle.

Les autres, quand ils se sont regroupés, ont pris en compte les statuts de l'AISGE. En appliquant le calcul de 50 % de la population et 50 % des élèves fréquentant l'établissement scolaire. Par exemple, nous ne payons pas pour les élèves qui sont à Trélex contrairement à Givrins ou Genolier.

Si par miracle le collège du Bix se construit, il est plein. Nous sommes dans une partie du monde privilégiée et la Suisse en particulier par rapport à l'Europe. Le canton de Vaud est un canton qui ne se porte pas si mal. Si je reprends les CHF 32,5 mios devisés pour l'école du Bix, qui sera amorti sur 50 ans, correspond à ce que nous avons aujourd'hui pour les autres bâtiments scolaires.

Malgré ce que nous avons pu lire sur les réseaux sociaux, j'espère qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. Comment fonctionne l'AISGE, c'est comme dans une PPE. Pour que les choses soient acceptées, il faut que les membres des 5 communes soient d'accord. Alors avant de vouloir sortir de l'AISGE il faut se rendre compte qu'elle est centrale pour le développement des infrastructures scolaires de la région, et qui permet à nos enfants d'aller à Genolier. N'oubliez pas que ce projet du Bix est en conformité avec la législation Harmos et s'imaginer que demain on va sortir de l'AISGE est irresponsable et surtout pas réaliste.

Au cours de la prochaine législature, avec la nouvelle municipale en charge des écoles Mme Valérie Legrand-Germanier et moi-même, notre objectif est de changer cette clé de répartition.

Nous avons 169 enfants scolarisés en primaire et 103 en secondaire à fin 2020. Avec ce qui se construit actuellement à St-Cergue, nous avons davantage besoin de collaboration intercommunale. Il y a un coût, il y a un risque mais je ne prendrai pas le risque de mettre les enfants dans des porta cabines.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Je suis très étonné d'entendre votre rage qui sort, alors que nous avons juste parlé de clé de répartition. Je n'ai entendu personne dire qu'on ne voulait pas payer pour l'école du Bix. Je suis un peu surpris.

M. Gerhard Odermatt, commission des finances

Je partage également le souci de mon collègue M. Galibourg.

En commission des finances, nous avons souvent eu cette discussion concernant le coût, et l'influence de ce nouveau collège sur notre taux d'imposition.

Ce soir notre municipal des finances et futur syndic nous a amené, de manière très transparente, quelques éléments supplémentaires que nous ne connaissions pas, et ce que je souhaiterais proposer : est-ce qu'il serait envisageable, en septembre-octobre, d'avoir une entrevue avec le syndic, la municipale des écoles, la CoGes, si elle est intéressée, et la CoFin au sujet de la construction de l'école du Bix ? Ceci pour expliquer la stratégie qui vient de nous être présentée et qui nous permettra d'enlever un certain nombre de soucis que les commissions permanentes se font au sujet de cette construction, qui n'a jamais été remise en question.

M. Paul Ménard, municipal

Evidemment que nous sommes ouverts à cette discussion, évidemment que la clé doit être modifiée de mon point de vue. Evidemment que nous devons avoir des coûts

plus précis de cette construction. Même si je ne pense pas que ce sera avant la fin de la législature.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion sur la gestion par la municipalité en 2020 et passe au vote

Préavis N° 05/2021 – comptes 2020 et son rapport de gestion

- **Vu le préavis de la municipalité sur la gestion et les comptes 2020**
- **Vu le rapport de la fiduciaire Audict du 8 avril 2021 sur les comptes 2020**
- **Où le rapport de la commission de gestion**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés,

de donner décharge à la municipalité et au boursier pour sa gestion 2020

de libérer la commission de gestion du mandat qui lui a été confiée pour la gestion en 2020

▪ **Accepté à l'unanimité**

Par :

40 voix pour

Le président remercie tous ceux qui ont contribué à ce travail.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis no 07/2021 – demande de crédit de CHF 50'670 destinés à entreprendre des réparations, modifier la signalisation et l'information de la déchetterie

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Ce préavis pour la déchetterie contient des travaux de génie civil que nous devons faire pour l'amélioration des portails d'entrée et de sortie des véhicules et qui sont en mauvais état. Le poids des portes est monstrueux et a fait bouger les fondations. Nous devons les retravailler.

Le tri des déchets a beaucoup évolué ces dernières années et la signalétique de la déchetterie n'est plus très claire.

La commune souhaiterait mettre en place un logo, ainsi que des panneaux explicatifs. Par exemple pour la benne des encombrants, on verrait ce qui peut être mis ou pas.

M. Mathez présente un exemple de signalétique.

Nous aimerions faire un fascicule explicatif mentionnant ce qu'il y a de nouveau à la déchetterie, où se trouvent les points de collecte, et qui mettrait à jour tout ce qui y est lié. Nous aimerions également faire un petit cadeau à la population, en remerciement pour l'excellent taux de recyclage, sous forme d'un sac de recyclage réutilisable.

Nous avons reçu le rapport de la commission des finances et à sa lecture, nous avons été très surpris par son contenu, et tenons à apporter quelques précisions :

- La déchetterie n'est pas un serpent de mer et il n'est pas juste de mentionner qu'il n'y a eu aucun concept dans ce dossier. Il semble que plusieurs éléments soient aujourd'hui mélangés, d'où l'importance de clarifier la situation.
 - En 2007 une étude a permis l'implantation et la construction de la déchetterie à l'endroit actuel. Le site est particulièrement bien adapté pour l'accès des véhicules légers et poids lourds
 - Le prix de base est estimé avec une construction en structures métalliques. A l'époque, c'était meilleur marché que le bois. Entre le préavis et la construction, le prix du travail s'est envolé et du coup le bois est revenu sur le devant de la scène, ce qui a nécessité une rallonge de CHF 43'000.-, portant le coût final de l'ouvrage à CHF 537'000.-. Ce qui reste un prix très compétitif.
 - Le secteur forestier de l'époque a voulu profiter des travaux pour faire une coupe de bois sur le talus à l'arrière de la déchetterie, alors que la forêt jouait parfaitement son rôle protecteur. La coupe de bois importante a, par la suite, déstabilisé ce talus offrant alors une sécurité insuffisante. Il a donc fallu faire des travaux de sécurisation, lesquelles n'ont rien avoir avec la construction de la déchetterie.

On ne peut donc pas imputer les frais de sécurisation à la conception de la déchetterie, lesquels ont d'ailleurs passé sur les terrains (compte 310, la déchetterie compte 450).
- Après quelques années d'utilisation, nous avons effectué quelques améliorations à hauteur de CHF 78'200.-, qui consistait en la création d'une deuxième piste pour fluidifier le trafic. Il y a aussi eu quelques améliorations pratiques pour les utilisateurs pour le recyclages des petits déchets.
- En 2014, l'introduction de la taxe au sac a occasionné une nette augmentation de la fréquentation à la déchetterie, qui est démontrée par l'augmentation des tonnages. Les déchets incinérables ont considérablement diminué permettant d'atteindre un taux de recyclage de 70 % par an. Ce qui est particulièrement exceptionnel, le taux du canton de Vaud étant de 56 % l'année passée. La gestion de déchets ne cesse d'évoluer engendrant une modification du type de collecte, et pour la gestion financière des factures et des informations à la population.

Le préavis présenté aujourd'hui demande un montant de CHF 50'670.- TTC pour entretenir et réparer l'ouvrage qui a déjà 13 ans et il n'y a rien d'anormal à cela. Nous désirons également faire une importante campagne d'information passant par une signalétique plus imagée et avec moins de texte sur le site. La rédaction d'une brochure destinée à l'ensemble de la population. En effet, l'évolution des directives nous oblige à revoir ces informations.

Nous avons très bien réussi à maîtriser les coûts durant ces 13 ans, en respectant les principes de la couverture financière il a été possible d'affecter à réserve un montant permettant de couvrir presque l'intégralité de l'amortissement de l'investissement demandé aujourd'hui.

Pour information, la taxe « déchetterie » à St-Cergue s'élève à CHF 98.- hors taxe, dans les autres communes elles sont beaucoup plus élevées.

Finalement la municipalité désire associer la population à ces magnifiques résultats en la récompensant, pour joindre l'utile à l'agréable, avec un sac de grande capacité et réutilisable pour le transport des déchets, des courses, etc. avec un logo représentant un sapin de nos forêts. [M. Mathez présente des esquisses de dessins](#), avec comme slogan : « A St-Cergue, je recycle ».

Au moment du lancement de cette campagne, chaque ménage recevra un sac, une brochure et une visite de la déchetterie sera organisée pour présenter la nouvelle signalétique.

En conclusion, il n'y a aucun manquement dans la gestion ou des dépenses superflues pour ce préavis. A ce titre il est important de souligner que notre déchetterie est un exemple et que sa gestion est reconnue loin à la ronde dans le canton. Aussi bien pour la partie financière qu'analytique. Notre technicien communal, M. Gérald Chollet, donne des cours chaque année auprès de l'UCV sur les domaines autofinancés.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous recommandons d'accepter le préavis tel que présenté et vous remercions de votre attention.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Je ne vais pas revenir sur l'historique du rapport qui vient d'être repris par M. Mathez. Mais je veux juste souligner sous le point 4 de notre rapport les points suivants :

- Lors de la présentation du préavis, nous avons également reçu le nouveau règlement, sur lequel nous ne pouvons pas nous prononcer, ainsi que la directive sur l'utilisation de ce règlement de la déchetterie.
- Nous nous sommes aperçus, nous qui utilisons la déchetterie, que très souvent et à certaines heures, les gens trient sur place et bloquent les autres véhicules.
- D'où notre idée listée au point 4, dans notre recommandation à la municipalité. « Dans la mesure du possible et afin d'augmenter la fluidité de la dépose, les gens devraient trier chez eux plutôt que sur place pour ne pas bloquer trop longtemps le passage des autres véhicules ». Nous aimerions l'incorporer dans notre règlement, dans les directives ainsi que dans la signalétique et dans les informations envoyées à la population.

Dans l'idée de faire un cadeau à la population, nous nous sommes aperçus qu'environ 20% du budget demandé concernait les sacs. Or il s'agit de grands sacs et il faudra trier sur place, donc on continuera de bloquer les deux pistes. D'où l'option de sortir ce cadeau et de proposer un autre type de cadeau (par exemple un rouleau de sacs 35 l ou quelques autres sacs taxés) pour la même somme, et qui permettra le tri à domicile.

La CoFin propose donc un amendement à ce préavis qui est mentionné aux conclusions, sous le point 5 :

« La fourniture et l'impression de 2'000 sacs réutilisables pour la collecte des déchets n'est pas compatible avec la recommandation de tri préalable des déchets à domicile. Le montant de CHF 11'370.- HT est retiré du préavis.

En conséquence, le montant accepté de la demande de crédit est diminué à CHF 35'677.- HT, soit CHF 38'425.- TTC ».

La CoFin vous demande donc de voter l'amendement et s'il est accepté le préavis présenté, moins le prix des sacs.

Le président remercie M. Berger et ouvre la discussion. Il passe la parole à M. Didier Beux

M. Beux

J'avais une autre proposition. Le préavis 06/2021 n'a pas été présenté. Il concerne le nouveau règlement de la déchetterie. Dans ce règlement il y a plusieurs questions

qui se posent, dont au sujet de déchets que nous garderons ou pas dans notre déchetterie.

Dans ce préavis 07/2021 nous parlons signalétique. J'aurais préféré, même si tout ce qui est présenté est bon, plus de cohérence. Je pensais pouvoir séparer la signalétique du reste en attendant de savoir ce que nous pourrions déposer dans la déchetterie, afin d'éviter des frais supplémentaires ou inutiles.

M. Laurent Mathez, municipal

Il n'y aura rien de changé à la déchetterie. La mise en place du nouveau règlement ne va pas nous permettre d'avoir des nouveaux déchets. Nous aimerions limiter la quantité de certains déchets spéciaux, tels que les peintures. Le problème de ces déchets spéciaux est, que lors de l'achat, nous payons des taxes de recyclage. S'ils sont jetés à la déchetterie, la commune paye une taxe supplémentaire, alors que s'ils sont ramenés au magasin la taxe a déjà été payée par le consommateur. Si nous les reprenons, c'est surtout par crainte de les retrouver dans les toilettes pour la peinture ou dans la nature pour des frigos, etc.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à M. Gérald Cholet

M. Chollet

Ce projet au départ était parti sur la signalétique. Nous savons aujourd'hui qu'avec les dernières directives de l'OFE (Office Fédéral de l'Environnement) que certains types de déchets ne sont plus tolérés ou tolérés de manière très restreintes. Toutefois, il ne faut pas que cela nous pèse et que ces déchets se retrouvent dans la nature. Donc nous avons souhaité revoir la signalétique au complet pour donner des informations plus précises à la population. Elles se trouveront dans la brochure qui sera distribuée, qui fera 8 pages et sera claire et expliquera ce qui peut être fait et ce qui ne pourra pas l'être. La signalétique en place à la déchetterie sera faite de panneaux de 3 m sur 1,5 m et qui seront essentiellement imagés, en raison notamment de la population qui devient très cosmopolite qui ne sait pas nécessairement lire le français. La situation sera donc clarifiée. L'idée de base était de faire une campagne en créant un logo qui serait adapté et en créant le sac en reconnaissance du tri fait par la population. Ce sac, avec le sapin en logo et qui mentionnera « A St-Cergue, je recycle », ne sera bien entendu pas fait pour trier les déchets, mais qui nous le souhaitons redynamisera cette déchetterie. Aujourd'hui quand je vais à la déchetterie, j'y vais avec au moins 5 sacs (verre, papier, plastique, alu, etc.). Et quand les gens iront faire leurs courses, plutôt que d'acheter un sac à la Migros ou la Coop, ils pourront utiliser ce sac (qui est très joli) et ce sera aussi une publicité pour St-Cergue qui montre le bon exemple.

Le président remercie M. Chollet et passe la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Il faut remettre en perspective le montant. Si on revient sur les comptes que nous venons de valider, la taxe pour les résidences principales se monte, par année, à plus de CHF 200'000.-.

Depuis que la déchetterie existe, les gens de St-Cergue ont payé plus d'un million. On peut donc faire un petit geste en donnant ce sac.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Piguet

M. Piguet

Je rejoins ce qui a été dit juste avant. On va voter un budget pour faire de la communication et mettre des nouveaux tableaux, alors que nous savons que le règlement doit être révisé. Nous allons avoir un postulat juste après qui concerne également la déchetterie. En fonction de la manière que nous aurons de communiquer, je ne suis pas sûr de mettre cet argent avant la modification du règlement. Il n'est évidemment pas question de remettre en cause la partie de la serrurerie, qui est à mettre à part.

M. Mathez, municipal

Le règlement que nous n'avons pas pu vous présenter ce soir, préavis 06/2021, va être étudié par le canton et devrait être présenté lors d'un prochain conseil. Toutefois, il n'y a aucun lien avec le postulat concernant la ressourcerie, qui si elle est intégrée dans notre déchetterie ne nécessitera aucune mention dans le règlement, mais pourra être communiquée dans notre journal communal.

M. Chollet

Toute la communication qui est en train d'être travaillée est faite avec ce qui sera dans le règlement qui est tiré de ce qui se fait dans le canton de Vaud avec un règlement « type » qui est proposé aux communes, mais qui doit être approuvé par le canton. Toute la signalétique est basée sur ce que nous allons mettre en place et dans le règlement il n'y aura rien qui sera supprimé par rapport à ce qui est recyclé aujourd'hui.

Le président a participé à quelques séances et afin de rassurer les membres du conseil précise que toute la signalétique qui est soumise ce soir et le règlement qui est terminé et qui a été retiré sont en adéquation. S'il y a de petites modifications lorsque nous recevrons le règlement. Les remarques, préparées par la commission ad hoc qui a travaillé sur le règlement, n'ont pas d'incidences majeures sur la signalétique. On peut donc voter sur ce préavis ce soir. Il passe la parole à M. Sébastien Piguet

M. Piguet

Moi ça me dérange qu'on présume du contenu du règlement. C'est le travail du conseil et de la commission ad hoc d'apporter des modifications à ce règlement. Le règlement « type » date de 2014 et les dernières instructions sur la gestion des déchets sont de 2016. Le canton n'a jamais changé le règlement « type ». Le contenu du règlement sera peut-être modifié et peut-être de manière à modifier la communication qui sera faite au plus vite, sinon cela n'a pas de sens.

M. Laurent Mathez, municipal

Dans le règlement il y a deux points qui changent. L'art. 9 qui précise que les feux de déchets sont dorénavant interdits et l'art. 12C qui précise que les entreprises doivent venir s'inscrire à l'administration pour obtenir une carte de la déchetterie. Ainsi que la date de modification du règlement.

M. Sébastien Piguet

Dans les conclusions du préavis, il est mentionné qu'il y a un rapport d'une commission ad hoc, mais nous n'avons rien reçu. Il ne faudrait pas le dire à la lecture des conclusions.

M. Gerhard Odermatt, commission des finances

Je remercie M. Chollet de mettre des images pour les personnes qui ne sont pas francophones. Il n'y a effectivement pas que des anglophones mais aussi d'autres origines et cela aidera bien des personnes.

En ce qui concerne la position de la commission des finances, j'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas de soustraire CHF 11'370.-. Il nous tient à cœur de motiver les gens à trier au maximum les déchets chez eux. Ce n'est pas en leur donnant un sac qu'ils vont le faire. En revanche la commission des finances soutiendrait toute idée, si vraiment la municipalité souhaite faire un cadeau à la population et qui aide le tri préalable des déchets. Le grand souci que nous avons aujourd'hui c'est cela et c'est pourquoi, nous nous sommes permis de soumettre cet amendement qui fait sens.

M. Laurent Mathez, municipal

J'apporte une petite précision. En raison de la Covid, et du fait de limiter à cinq voitures l'accès à la déchetterie, nous avons pu constater un certain nombre de bouchons dus au tri sur place. Toutefois, depuis que nous avons notre nouveau responsable de la déchetterie, lorsqu'il y a du monde, on renvoie les personnes qui n'ont pas trié et ils reviennent plus tard. Avec les deux pistes, nous arrivons parfois à doubler et ça limite le temps d'attente.

Le président remercie les participants pour cette discussion qui va entrer dans les annales. Nous n'avons jamais eu autant de discussions durant ces années. La parole n'étant plus demandée, et la commission des finances maintenant son amendement, il le propose au vote et en fait la lecture :

« La fourniture et l'impression de 2'000 sacs réutilisables pour la collecte des déchets n'est pas compatible avec la recommandation de tri préalable des déchets à domicile. Le montant de CHF 11'370.- HT est retiré du préavis.

En conséquence, le montant accepté de la demande de crédit est diminué à CHF 35'677.- HT, soit CHF 38'425.- TTC »

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

de refuser l'amendement proposé par la commission des finances

Refusé	par :	19 voix contre
•		16 voix pour
•		5 abstentions

Le président ouvre la discussion sur le préavis N° 07/2021. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 07 /2021 – demande de crédit de CHF 50'670 destinés à entreprendre des réparations, modifier la signalisation et l'information de la déchetterie

- **Vu le préavis de la municipalité N° 07/2021**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre des réparations, modifier la signalisation et l'information de la déchetterie,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 50'670.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur 5 ans maximum, par prélèvement au fond de réserve affectée, poste 9280.15 au bilan.

Accepté	par :	35 voix pour
•		1 voix contre
•		4 abstentions

Il est 22h20. Le président propose une pause de 5 min. et demande le respect des mesures sanitaires.

Point n° 5 de l'ordre du jour

- **Postulat no 01/2021 – demande à la municipalité de prévoir la création d'une ressourcerie dans le périmètre de la déchetterie de St-Cergue**

A la demande des signataires du postulat, le président lit le postulat. Il explique que celui-ci émane des discussions de la commission ad hoc qui a travaillé sur l'étude des modifications du règlement de la déchetterie qui aurait pu vous être présenté ce soir. Dans les discussions qui ont eu lieu autour de ce règlement, il a été évoqué la création d'une ressourcerie, c'est pourquoi le postulat a été rédigé dans le cadre de cette commission.

Le règlement du conseil précise que le président du conseil doit se mettre d'accord avec la municipalité concernant cet objet, pour un traitement de suite ou au prochain conseil. Le président a anticipé la demande et propose que ce postulat soit mis au vote pour sa remise à la municipalité pour être traité pour le prochain conseil.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et met ce postulat au vote

Postulat no 01/2021 – demande à la municipalité de prévoir la création d'une ressourcerie dans le périmètre de la déchetterie de St-Cergue

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de remettre ce postulat à la municipalité, qui rendra réponse au prochain conseil

Accepté	par :	35 voix pour
•		0 voix contre
•		5 abstentions

Point n° 6 de l'ordre du jour

- **Rapport de la commission ad hoc sur la notion de respect des autorités communales**

Tout le monde a reçu le rapport de la commission ad hoc, ainsi que leurs propositions.

Le président félicite la commission pour la qualité du travail et le sérieux dans le traitement de cet objet, de manière à avoir un produit à traiter ce soir, comme il avait été demandé. Cette commission s'est rencontrée à plusieurs reprises, a pu questionner les municipaux et a fait un travail assez intense.

Le président va mettre ce sujet en débat pour toutes questions, compléments que les conseillers pourraient avoir. Ensuite il sera procédé au vote pour savoir si ce rapport peut être transmis à la municipalité. Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Je trouve que c'est un excellent travail de la commission. Il y a plein de chose de bon sens. Toutefois un point me dérange : c'est la liste noire des infractions et des gens malhonnêtes. Il y a des lois pour interdire ce mode de comportement. On parle de violations des conventions universelles des droits de l'homme. De ce fait, je serai pour retirer ce passage, point 9 des suggestions pour la municipalité.

Le président remercie M. Piguet pour ses avis toujours acérés et pointus. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote, dont la question est :

Acceptez-vous de décharger la commission ad hoc de son mandat et acceptez-vous que ce rapport soit remis à la municipalité pour y apporter les suites qui conviennent

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter de décharger la commission ad hoc de son mandat

d'accepter que ce rapport soit remis à la municipalité pour y apporter les suites qui conviennent

Accepté • •	par :	38 voix pour 0 voix contre 2 abstentions
--	---------------------	--

Le président remercie la commission ad hoc pour la qualité de son travail et en donne décharge au nom du conseil communal.
 Le document sera remis à la municipalité.

Point N° 7 de l'ordre du jour

- **Postulat n° 02/2021 – demande à la municipalité d'éditer une directive transitoire adjointe au « Règlement communal sur le plan d'affectation et la**

police des constructions » afin d'augmenter les plantations et verdure autour des constructions dans le village, à améliorer l'esthétique du village et ainsi la qualité de vie de ses habitants

Le président passe la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg, signataire du postulat.

Mme Archer-Galibourg

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que chacun souhaite avoir une bonne qualité de vie, et la plupart des gens seront également d'accord pour dire, que l'environnement dans lequel ils vivent, est important pour la qualité de vie.

Au cours de ces dernières années, j'ai entendu des visiteurs et de nombreux résidents de St-Cergue exprimer leur déception par l'évolution de notre village. Lors que nous creusons un peu, ils disent qu'en dehors de la zone du Vallon et de ses aires de loisirs, le reste du centre du village n'a pas une atmosphère agréable. Les immeubles sont imposants, il y a trop de ciment et d'asphalte.

Mme Archer présente des photos de certaines de ces réalisations (immeuble de la pharmacie, immeubles Guy le Vert Galland, école du Vallon). Je ne pense pas que vous soyez surpris par mes deux premiers choix d'images. Ils représentent la vue que tout visiteur a en arrivant depuis Arzier, carrément austère, avec un maximum de béton et de bitume. Il faut admettre que ce n'est pas une approche très séduisante. Est-ce la vision que nous voulons de notre village ? Je pense que tout le monde comprend sans devoir montrer d'autres images.

Je félicite les municipaux qui ont un projet d'aménagement pour la rue de la Gare, pour la rendre plus agréable pour les visiteurs qui arrivent en train. Mais qu'en est-il des touristes qui arrivent en voiture ? Et qu'en est-il de nos propres habitants ? Ne méritent-ils pas un environnement agréable ?

Je crois que notre village a désespérément besoin d'être envahi par des plantations d'arbres et d'arbustes. Pourquoi ces plantations sont-elles si importantes ?

- o Tout d'abord pour des raisons esthétiques. Les touristes viennent à St-Cergue pour profiter d'un cadre naturel et sortir du ciment des grandes villes. Si notre village n'est pas agréable, vont-ils s'arrêter, passer du temps ici et soutenir nos commerçants ? Ou au contraire juste traverser.
- o La végétation est un élément important pour contrer la chaleur captée par l'asphalte pendant les vagues de chaleur estivales. Nous savons que les étés sont de plus en plus chauds et que cela va malheureusement continuer.
- o Et enfin la végétation atténue les nuisances sonores des milliers de véhicules qui traversent le village quotidiennement.

Voilà comment la végétation peut contribuer à la qualité de vie des St-Cerguois.

Si le sentiment général est qu'il n'y a pas assez de plantations dans notre village, comment en est-on arrivé là ? Je dirais que les deux principaux acteurs du développement du village sont les autorités communales et les promoteurs.

Lors du développement du terrain dans le village, les promoteurs sont prévisibles. Ils construisent selon les règles établies dans la police des constructions. Or notre règlement sur la police des constructions a 26 ans et souffre de graves lacunes. Le boom des constructions que connaît St-Cergue depuis plusieurs années est axé sur cette police obsolète.

L'un des sujets dans lequel elle est très faible concerne les plantations. Elle stipule simplement que : « la municipalité peut exiger une arborisation ». Au vu des résultats que nous constatons, il est clair que les plantations sont rarement proposées par les promoteurs, ni exigées par la commune.

Lors d'une réunion avec M. Dominique Gafner, au sujet de la police des constructions existante, il a admis que le moyen le plus rapide de modifier notre réglementation était d'éditer une directive transitoire. Elle sera jointe au règlement actuel et pourrait être approuvée plus rapidement que la modification directe du règlement.

Le postulat que vous avez sous les yeux demande qu'une formulation plus forte, pour les aménagements extérieurs, soit inscrite dans une directive transitoire. Une directive qui dise clairement que le village manque de plantations et que l'espace doit être préservé à cet effet. Des articles similaires existent déjà dans les polices des constructions ailleurs dans le canton.

Une directive claire est plus équitable pour les promoteurs, car ils sauront dès le départ ce qui est attendu dans le projet et ils sauront qu'ils doivent inclure des plantations dans le processus de conception, et non pas d'essayer de trouver où planter pour contenter la municipalité si quelque chose est exigé après coup.

Je comprends qu'une des priorités de la prochaine législature est la révision du PGA et de son règlement. Certains pourront se demander si, en ce moment, la création d'une directive pour modifier l'ancien règlement a un sens. J'ai deux réponses :

1. Selon certains de mes collègues de la CoUrb, cela fait presque 10 ans que l'on parle de cette révision. Je n'ai pas l'intention de critiquer les municipaux pour ce retard. D'autres priorités se sont présentées et le canton met souvent des bâtons dans les roues. Mais durant ces 10 ans, le développement de la construction n'a pas cessé et certains disent même que le pire du développement s'est fait durant ces 10 ans.
2. Soyons réalistes. La dernière révision du PGA et de son règlement ont mis deux ans entre la première soumission à l'enquête publique, le passage par notre conseil communal et enfin le tampon final du Grand Conseil du canton. D'où la densification qui devrait se poursuivre au centre de notre village. Peut-on encore se permettre d'attendre 2 à 3 ans pour le nouveau règlement ?

Je regrette si le timing de ce postulat perturbe l'agenda des municipaux, mais je pense qu'il est nécessaire. On ne peut pas attendre que le nouveau PGA soit approuvé, car on ne peut pas facilement végétaliser un terrain qui a été recouvert de béton et de bitume.

C'est pourquoi nous avons besoin de cette directive comme un palliatif qui permet de modifier le développement qui se fera dans notre village jusqu'à ce que la nouvelle réglementation entre en vigueur.

Avant de conclure, je souhaite faire une remarque au sujet de la responsabilité de la végétalisation de notre village. Elle ne repose pas uniquement sur les promoteurs. Au début de ma présentation, j'ai mentionné que les autorités communales étaient l'autre acteur principal et qu'elles devraient jouer un rôle majeur, non seulement en travaillant avec les promoteurs pour la réalisation de bons développements pour notre village, mais aussi en avalisant nos propres terrains communaux.

J'espère que les municipaux feront de la végétalisation et de l'embellissement de notre village une priorité lors de la prochaine législature, contribuant ainsi à la bonne qualité de vie pour ses habitants et à son attractivité pour les touristes.

Merci pour votre patience, je sais que c'était un peu long, et je propose de tous soutenir ce postulat.

Le président remercie Mme Archer-Galibourg pour son travail et ses propos très clairs. Il explique qu'il va donner la parole aux conseillers pour s'exprimer et ensuite il sera procédé au vote pour savoir si ce postulat est soutenu ou pas. En cas de soutien, il sera remis à la municipalité qui aura la possibilité de demander la création d'une commission ad hoc qui pourrait être nommée le 22 juin ou que ce n'est pas nécessaire et elle se prononcera à ce sujet.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote ce postulat

Postulat N° 02/2021 – demande à la municipalité d'éditer une directive transitoire adjointe au « Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions » afin d'augmenter les plantations et verdure autour des constructions dans le village, à améliorer l'esthétique du village et ainsi la qualité de vie de ses habitants

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de remettre ce postulat à la municipalité, qui rendra réponse au prochain conseil

Accepté	par :	33 voix pour
•		1 voix contre
•		6 abstentions

La municipalité nous communiquera pour le 22 juin si elle souhaite la nomination d'une commission ad hoc, toutes les commissions étant nommées ce soir-là.

Point N° 8 de l'ordre du jour

- **Pérennisation de l'existence de la commission du tourisme et des loisirs en tant que commission permanente.**

Au cours de cette dernière législation, nous avons nommé une commission qui n'est pas permanente. La question se pose de savoir si elle devrait devenir permanente.

Le président donne la parole à M. Yves de Garrini, membre de cette commission, afin qu'il donne son avis quant à l'utilité de rendre cette commission permanente.

M. De Garrini

Je n'ai pas grand-chose à dire, car je n'avais rien préparé pour parler de ce sujet. Je vous rappelle que la commission ad hoc a été constituée dans une situation où elle n'était pas sûre de ce qu'elle pouvait faire ou pas.

Quand on regarde ce qui se passe au niveau des réglementations, notamment le PDRM (Plan Directeur Régional de Montagne) de 2008 qui est tiré du Plan Directeur Cantonal. Il est précisé que St-Cergue est cité comme centre régional pour favoriser sa vocation touristique. Je pense que, non seulement à l'interne de l'exécutif et du législatif, mais qu'au niveau du régional, ce serait un bon signe de permettre à St-Cergue de délivrer ce message de la création d'une commission permanente.

Le président remercie M. De Garrini et passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

J'aimerais savoir ce que cela implique exactement. Mon inquiétude est que nous devons faire une modification du règlement, alors que dans la prochaine législature nous allons devoir revoir notre règlement communal, puisque nous aurons plus de 3'000 habitants.

Le président remercie M. Piguet. Il estime que c'est à nous de décider si nous voulons rendre cette commission permanente. Il passe la parole à M. Denis Berger.

M. Berger

Sans vouloir rentrer trop dans le formalisme, l'actuel règlement mentionne 4 commissions permanentes. De manière à faire les choses dans la légalité, il faudrait d'abord modifier le règlement pour que la commission du tourisme devienne permanente.

Nous pouvons quand même la laisser comme commission ad hoc en charge du tourisme et la faire travailler autant qu'on veut.

Le président remercie M. Berger pour cette subtilité qui n'engendrerait pas la modification du règlement, mais qui permettrait quand même la nomination de membres le 22 juin. Il passe la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg.

Mme Archer-Galibourg

En discutant avec deux différents membres de la commission actuelle, j'ai reçu deux versions différentes de compréhension du mandat. L'une pensait qu'il s'agissait juste de travailler sur les préavis présentés par les municipaux, et l'autre pensait que le mandat consistait à trouver des bonnes idées, des solutions à exploiter dans le village et en relation avec le tourisme et les loisirs. Peut-on donc clarifier le mandat de cette commission ? Merci

Mme Françoise Samuel, municipale

Au début, lors du premier débat avec la commission ad hoc, il y avait deux positions très différentes. Celle de trouver des idées venait de la commission elle-même, mais moi en tant que municipale, j'avais plutôt besoin d'une commission qui planche sur mes propositions.

Je pense que les deux choses peuvent coexister. Je pense que la municipalité aura encore besoin dans le futur d'une commission qui planche sur ses propositions. Mais qui n'empêche pas la commission de faire des propositions.

Le président remercie Mme Samuel. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote, dont il modifie la question :

Acceptez-vous le maintien de l'existence de la commission ad hoc du tourisme et des loisirs pour la prochaine législature

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de maintenir de l'existence de la commission ad hoc du tourisme et des loisirs pour la prochaine législature

Accepté	par :	36 voix pour
•		1 voix contre
•		3 abstentions

Point N° 9 de l'ordre du jour

■ Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

Le président passe la parole à M. Gerhard Odermatt qui va nous présenter une synthèse des travaux du Conseil Intercommunal et nous parler de la situation du Lapin Blanc.

M. Odermatt, délégué à Région de Nyon

Pour ce feedback, j'aimerais tout d'abord saluer l'excellent travail durant cette législature de M. Pierre Graber, notre syndic. A côté de son mandat de syndic, il a eu une place importante au sein du Codir de Région de Nyon. Non seulement membre du Codir et de la direction, mais également en charge du dicastère le plus important : il s'agit de la mobilité, dont il nous a parlé à plusieurs reprises.

Pour ton travail Pierre, au sein de Région de Nyon et au nom de conseil communal de St-Cergue, je te remercie et te félicite pour tous les travaux que tu as menés à bien.

Acclamation de l'assistance.

J'aimerais vous parler du conseil intercommunal de la semaine prochaine et en particulier du préavis N° 71/2021 relatif au cautionnement de Télédôle SA pour CHF 1'650'000.- et qui concerne la construction d'un bâtiment d'accueil aux Dappes. Nous avons voté ce préavis en 2018.

Mesdames et Messieurs, la vie d'un conseiller est très simple. On reçoit une invitation à une séance, on étudie les documents, on se rend à la séance et si le préavis est bien préparé, on vote oui et s'il ne l'est pas, on vote non. C'est un principe que nous avons tous appliqué durant cette législature, et c'est ce que je fais quand je me rends au conseil intercommunal de Région de Nyon.

Malheureusement, la semaine prochaine, je dérogerai à ce principe et je devrai voter oui à un préavis qui est mal préparé. Rien d'étonnant lorsqu'il s'agit de Télédôle SA. Il s'agit d'un dépassement important, de l'ordre de 50 %, d'un coût de construction de ce bâtiment d'accueil aux Dappes. Et ce coût passe de CHF 3,5 mios à environ CHF 5 mios.

Si un tel dépassement arrive, on peut au moins s'attendre à une explication de la raison. Malheureusement Télédôle n'a pas jugé bon de donner d'explications pour ce préavis. Une fois de plus, non seulement une mauvaise gestion du dossier par Télédôle, mais aussi un manque de transparence total de cette société.

Le 2^e point que je voulais relever, la même remarque s'applique sur le principe de cautionnement. Quand on doit approuver un cautionnement en faveur d'un tiers, en l'occurrence Télédôle, ce qui amène spontanément un certain nombre de chiffres mis à disposition. On peut penser au bilan de la société, on peut penser au dernier compte de Pertes & Profits disponible, etc., etc. Là aussi Télédôle n'a pas jugé nécessaire d'apporter la moindre information. Je trouve cela lamentable.

Malgré ces manquements importants, je vais quand même voter en faveur de ce cautionnement et je vais me plier aux pressions politiques importantes qui entourent cette société depuis longtemps et ce dossier en particulier.

Je tenais à partager la situation inconfortable avec vous et je vous remercie pour votre attention.

Le président remercie M. Odermatt et passe la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Merci pour ce rapport. N'y a-t-il pas une obligation légale de présenter les bilans, et de montrer la raison du dépassement par rapport à quelque chose qui a été décidé avant ?

M. Pierre Graber, syndic

Je vous rappelle que TéléDôle SA est une société « fille » de Région de Nyon, qui elle appartient à 37 communes, dont St-Cergue. Nous sommes donc actionnaires de TéléDôle indirectement par la Région de Nyon. Je fais moi-même partie du conseil d'administration de TéléDôle. J'ai reçu beaucoup de félicitations ce soir, mais vous pouvez me lancer un blâme parce que je suis un peu impliqué dans le business, même si ce n'est pas moi qui ai choisi de faire ce dépassement.

Si TéléDôle ne présente pas ses comptes à la commune de St-Cergue, elle les présente à Région de Nyon, et il faut aller au conseil d'administration de TéléDôle pour avoir ces renseignements.

Le président remercie M. Graber. La parole n'étant plus demandée au sujet du Lapin Blanc, il remercie M. Odermatt pour son partage et son courage de devoir se contredire et il clôt la discussion. Il passe la parole à M. Pierre Martin.

M. Martin, délégué à l'APEC

Nous nous sommes réunis le 6 mai à La Vaud. Nous avons eu deux préavis, les comptes de l'APEC qui ont été acceptés sans problème, et l'entretien et remplacement d'une machine, qui permet de faire de l'électricité avec les gaz émis par les eaux usées et, qui évite la consommation électrique.

Nous avons été rendus attentifs à quelque chose qui est important : ce sont les lingettes humides qui sont jetées par nos concitoyens dans les toilettes, et qui se retrouvent dans le traitement des eaux et qui bloquent les machines et génèrent plus d'entretien sur les machines. Il serait donc mieux de les jeter à la poubelle plutôt que dans les toilettes.

Le président remercie M. Martin et clôt le point 9 de l'ordre du jour.

Point n° 10 de l'ordre du jour

- **Propositions individuelles et divers**

Le président communique 3 informations :

1. Il y aura une séance d'information pour les nouveaux conseillers ce jeudi 10 juin à 20h au Vallon, de manière à ce que toutes les personnes qui seront assermentées le 22 juin disposent de toutes les informations pour se présenter dans les commissions ou les délégations. Si des membres des commissions ou des délégations souhaitent venir donner leur avis, ils sont les bienvenus.
2. Pour rappel, l'assermentation du nouveau conseil et de la municipalité aura lieu le 22 juin à 19h au Vallon sous la présidence du Préfet, Mme Chantal Turin.
3. Chaque élu pourra inviter une personne pour assister à cette assermentation. Le public est prié de s'inscrire auprès de notre secrétaire. Le public, au maximum 55 personnes, sera assis dans le grand foyer attendant. Après la première partie, le public sera libre de quitter la salle. Puis, nous procéderons aux diverses nominations du bureau, des commissions et des délégués.

Le président rappelle que les remerciements, les hommages et gentilleses seront partagées au point 11 de notre ordre du jour.

Le président demande à la municipalité si elle souhaite répondre maintenant à la demande des délégués de la Cure, ou lors d'un autre conseil ?

Elle répondra au prochain conseil. Le président ouvre la discussion sur le point 9 de l'ordre du jour et passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Une question pour M. Mathez. Vous avez dit que les peintures allaient être refaites au village. Est-ce que ce sera aussi le cas pour La Cure ? Nous avons des lignes complètement effacées et nous apprécierions que ce soit également refait. Autre point concernant les routes : il semblerait que les revêtements doivent être refaits avant 2021 pour avoir la subvention du canton. Aurons-nous un préavis dans ce sens pour La Cure ou la rte d'Arzier ? Merci

M. Laurent Mathez, municipal

Le préavis pour le trottoir de cheminement et la réfection de la route de La Cure est un peu retardé. Il y a beaucoup de travaux au point de vue géométrique. Dans le PDI (plan des investissements) ce projet était prévu pour 2020. Nous souhaitons le proposer lors d'un prochain conseil. L'idée est de commencer en avril 2020 et de le finir au mois d'octobre. Pour les marquages nous allons faire un minimum cette année à La Cure du fait que la route va être refaite.

La subvention cantonale reste et ne change pas. Pour la réfection d'une route, elle subventionne l'étude, le goudron, les ponts et tunnels s'il y en a et le marquage. La pose de goudron phono-absorbant réagit très mal en altitude avec le gel et le dégel. Il nous est fortement déconseillé d'en installer.

Le président remercie M. Mathez. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et modifie légèrement l'ordre du jour en gardant le public et la presse s'ils le souhaitent et passe au point 11 de l'ordre du jour.

Point n° 11 de l'ordre du jour

■ Prise de congé des municipaux sortants et officialités de clôture de législature

Le président prend la parole : La législature 2016 – 2021 se termine durant ce mois de juin et c'est le temps de sortir nos grands mouchoirs. Il y a un certain nombre de conseillers qui vivent leur dernier conseil :

Alexander Irina, Berger Denis, Chatelain Georges, Graber Anny, Greppin Maurice, Guichard Didier, Guichard Maria, Magnenat Benjamin, Monnard Patrick, Nuq Didier, Pochelon Jocelyn, Strömbom Johan, Tirvaudey Gilles, Uldry Pascal et Veluz Fernand.

Il y a quelques années, j'étais assis là comme vous et j'assistais à mon dernier conseil, car je n'avais pas été réélu. Ça m'avait fait drôle et je sais que pour certains d'entre vous c'est le cas. Certains ont siégé pendant de nombreuses années, comme Denis Berger par exemple. Certains partent à la retraite, d'autres sont fatigués, d'autres sont déçus et d'autres encore n'ont pas été réélus. Je pensais à cela et je me disais que c'est un peu comme dans une forêt, où on doit garder des arbres vénérables parce qu'ils assurent une certaine stabilité. On doit en enlever certains qui font peut-être de

l'ombre à des plus jeunes pousses. C'est un peu ce que nous vivons avec cette fin de législature où nous avons beaucoup de monde qui part. Des gens de qualité et j'aimerais nommer en particulier Maria Guichard qui a assumé la responsabilité de la présidence pendant quelques années de cette législature, M. Fernand Veluz qui a vu défiler plusieurs législatures, et plusieurs autres qui ont œuvrés au sein de commissions que je ne vais pas nommer, mais si vous avez à cœur de dire quelque chose, vous en aurez la possibilité et j'aimerais vraiment remercier les uns et les autres, ceux qui s'en vont, ceux qui restent pour votre engagement, pour le climat, pour la qualité des échanges et des préparations des préavis, et tout ça. Pour ma part, j'ai eu beaucoup de plaisir à vous servir ces deux dernières années comme président d'une assemblée agréable pour partager. Je suis content de vous voir réveillés. J'aimerais maintenant céder la parole aux commissions et ensuite à la municipalité pour rendre des hommages à un membre en particulier aujourd'hui.

Le président passe la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Le terme : Denis Berger, commission des finances est très courant pour nous tous. Beaucoup d'entre nous n'ont même jamais rien connu d'autre. Depuis des décennies Denis est un personnage-clé, un personnage incontournable de notre conseil communal.

C'est en 1984, qu'avec son épouse Marianne, ils ont acheté du terrain à St-Cergue et une année plus tard, ils sont venus habiter notre village.

En 1986, Denis a commencé sa carrière politique au sein du conseil général et ensuite au conseil communal. Il s'est aussi mis à disposition pour du travail dans les commissions, tout d'abord à la commission de gestion et ensuite à la commission des finances qu'il a présidé pendant plusieurs législatures.

Cher Denis,

Pour ton engagement inlassable en faveur de la collectivité nous voudrions te remercier très chaleureusement. Dans ton travail dans la commission, tu as apporté ta capacité d'analyse très pointue et tes appréciations ont toujours été de répondre à des questions, à savoir :

1. Est-ce qu'un projet, ou un préavis fait sens pour la population de St-Cergue ?
2. La question du financement optimal. Est-ce qu'on peut obtenir la même qualité pour un prix inférieur ?

C'est précisément ici que tu as su apporter ton expérience en tant qu'entrepreneur, en tant que chef d'entreprise en faveur de la collectivité.

Tes capacités analytiques sont associées à une compréhension rapide des dossiers et ta connaissance historique des différents défis de la commune. Toutes ces qualités manqueront à la commission des finances après ton départ.

Encore une fois un grand merci, cher Denis, pour ton engagement et surtout aussi pour l'agréable collaboration que nous avons eu au sein de la commission des finances, mais je crois aussi au sein du conseil communal et avec l'ensemble de la municipalité. Comme il est temps de dire au revoir au niveau politique, nous aimerions formuler nos meilleurs vœux à toi et à Marianne pour votre avenir et que vous puissiez profiter encore très longtemps de vos passions équestres, de photo, et des passions que vous partagez ensemble.

En signe de reconnaissance, nous aimerions remettre quelque chose à ton épouse Marianne, qui n'est malheureusement pas là, et que nous voulons remercier pour avoir mis son Denis à notre disposition tous les mardis pendant plusieurs années. Et Nous te

remettons aussi un petit quelque chose d'origine de Neuchâtel, canton d'origine de Denis et de Marianne. Merci Beaucoup.

Acclamation de l'assistance.

M. Denis Berger, commission des finances

Merci infiniment Gerhard et Gabriel pour vos vœux et votre petite présentation. J'avais moi aussi préparé quelque chose. Puisque c'est ma dernière séance, je ne vais pas refaire l'historique du temps passé à St-Cergue au sein de ce conseil, mais je voulais vous rappeler quand même une chose. Je viens de fêter récemment mes $\frac{3}{4}$ de siècle dont presque la moitié comme habitants de notre commune et le Migros-Data étant largement échu, il était temps de passer la main à plus jeune que moi.

C'est pourquoi en décembre dernier je ne me suis pas présenté aux dernières élections. C'était donc aujourd'hui ma dernière séance au conseil communal de St-Cergue, auquel j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à participer. J'y ai connu 7 syndics successifs avec lesquels j'ai travaillé de manière constructive. Les nombreux municipaux que j'ai côtoyés dont plusieurs ex-membres de la commission des finances, ont tous toujours fournis les réponses aux questions que nous avons posées et le travail en amont a souvent permis de soutenir les différents préavis municipaux sans trop de propositions d'amendements ou de recommandations de refus.

Si j'ai une dernière recommandation à faire aux conseillers qui ont été élus pour la prochaine législature, c'est de tenir compte d'un impératif besoin de suivi de tous les dossiers parfois complexes et de longue durée.

Lorsque vous nommerez les membres d'une commission permanente, n'hésitez pas à choisir des volontaires qui vous seront proposés et qui ont déjà acquis une expérience dans le domaine durant cette dernière législature.

J'espère sincèrement que l'esprit critique du conseil communal perdurera durant les législatures à venir et que les municipalités successives continueront à coopérer efficacement avec les différentes commissions pour le meilleur de notre commune et de tous ses habitants. Je vous souhaite à tous une excellente suite dans votre implication politique ou votre retrait de la vie publique et ce soir, je mettrai les voiles. Au revoir à tous.

Acclamation de l'assistance.

Le président explique que nous aurons encore l'occasion d'honorer M. Berger, puisque qu'il lui a demandé de nous préparer la petite surprise prévue en fin de conseil. Il passe la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

En qualité de membre de la commission du tourisme et des loisirs, j'aimerais remercier la municipalité, mais surtout Mme Françoise Samuel et à titre personnel aussi. Cela fait quelques années que je suis au conseil communal et je n'ai jamais vu une municipale qui s'investisse autant avec son cœur et ses tripes pour animer ce village alors je voulais lui dire : Bravo Françoise.

Acclamation de l'assistance.

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, municipal

Je voulais profiter de ce dernier conseil de législature pour remercier sincèrement deux personnes. Je vais commencer par Mme Françoise Samuel qui a fait cette

législature et intégré notre équipe, alors que nous nous connaissions presque tous. Françoise est une citoyenne qui s'est engagée, dès son arrivée, dans la vie de la communauté. Elle avait déjà participé à la Société de Développement. Elle avait le désir de développer la vie dans la commune. Au cours de ces 5 dernières années, comme nous l'a si bien M. De Garrini, Françoise s'est profondément engagée dans tout ce qu'elle a entrepris. Le tourisme qui a été un élément important dans une situation qui n'est pas toujours facile. Il y a bien des possibilités, mais aussi un passé. Malgré cela, Françoise a fait en sorte que les gens viennent régulièrement, développent des projets comme la patinoire, travaillent avec les Z'amis de St-Cergue, et avec des sociétés diverses de la commune.

L'autre élément pour lequel Françoise s'est profondément engagée c'est l'éducation. Sa participation au Codir de l'ALSGE est importante, en particulier au niveau de l'accueil de jour et la gestion de tout ce qui tourne autour de cet accueil et des crèches. Ce sont des sujets essentiels pour une commune et ne sont pas faciles à gérer.

Là encore Françoise a toujours montré toutes ses capacités et dépassé de loin tout ce que nous pouvions attendre d'elle.

C'est avec regret qu'on la voit partir et j'espère que l'art va continuer de l'intéresser. Il y a plein de choses à faire ici avec les adultes et l'art...

Je la remercie ici sincèrement pour son profond engagement et j'ai beaucoup de respect pour Françoise Samuel.

Acclamation de l'assistance.

Maintenant je passe à Pierre, qui a eu 65 ans cette année. Il a pris une retraite méritée. Mais je dois dire que Pierre, au cours de cette législature, a réalisé beaucoup de projets. Il n'y a jamais eu autant de préavis présentés que durant cette législature, autant d'argent investi, des projets hyper importants, dont le projet central qu'il a mené avec Françoise : l'école du Vallon.

Cette école, Pierre peut en être fier et en plus ses petits enfants vont pouvoir y aller, et ils pourront dire que c'est leur grand-papa qui a géré la construction de cette école. Je reviens sur l'école. C'est un projet qui a été rondement mené. Quand on sait que des projets durent de nombreuses années, cette école est un succès à presque 100 %. Le travail fait par Pierre, par Françoise, pour la construction de cette école, c'est central. C'est une fierté pour l'ALSGE d'avoir un projet bien mené.

Une chose plus personnelle, et nous avons pu le voir tout à l'heure, c'est que Pierre prend les choses très à cœur, parfois trop à cœur puisque celui-ci n'avait pas trop suivi il y a quelques années, ce qui avait inquiété les gens. C'est aussi l'engagement de quelqu'un qui croit sincèrement en la communauté st-cerguoise, et qui restera sans doute comme un des meilleurs syndics de la commune au cours de cette dernière décennie.

Pierre, je te remercie pour tout. Nous sommes chanceux, puisque nous démarrons cette législature avec plein d'actifs et une situation saine. Tu as travaillé au cours de ces années pour que les choses puissent se réaliser pour nous tous. Alors je te remercie sincèrement. Nous sommes voisins et nous allons peut-être nous voir de temps en temps. Merci pour ces 5 dernières années et pour ton engagement.

Acclamation de l'assistance.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

La plupart d'entre vous savent que je suis heureuse de partir, mais je suis aussi extrêmement heureuse d'avoir passé ces 5 années avec vous et avec mes collègues. C'est une expérience très enrichissante et je ne regrette pas de l'avoir fait.

Quand je suis arrivée à St-Cergue, je me suis dit que là, enfin, je voulais mettre des racines dans ma vie. J'avais toujours migré : Zurich, Suisse alémanique, Lausanne, Genève et enfin St-Cergue. Je me suis dit que pour faire des racines, il fallait faire du bénévolat et être dans une société, ce qui m'a conduit à la Société de Développement. Je me suis fait connaître par mon bénévolat et c'est ce qui m'a amenée à la municipalité. Etrange parcours, puisque je ne m'attendais pas à faire cela. Mais voilà, il semble que j'ai fait des racines à St-Cergue.

J'espère que nombreux de vous resteront en contact avec moi et merci pour votre amicale attitude.

Acclamation de l'assistance.

M. Jean-Michel Rey, président

On espère que tu vas faire pousser tes racines, fleurir et donner des fruits encore longtemps.

Le président rappelle qu'il est de tradition d'offrir un petit cadeau pour remercier chacun pour son investissement. Un petit cornet qui connecte les uns aux autres et également avec ceux qui ont l'habitude de nous nourrir. A savoir le monde agricole. Dans ce cornet, vous allez trouver :

- Une confiture faite par Mme Eliane Sottaz, ancienne secrétaire communale. Cette confiture est en rapport avec le conseil communal, puisque c'est la douceur de la fraise et l'amer de la rhubarbe.
- Raphael Bolay à Begnins fabrique du nougat artisanal à partir du miel de ses ruches de Bassin.
- Du jus de pomme de M. Pradervand à Signy
- M. et Mme Alexandre Mestral à Gingins qui font des apéros du soleil (allez voir leur marché à la ferme, avec ses produits magnifiques). Il fait un apéritif à base de graines de tournesol, et il est le seul à produire du sorgo. Il s'agit d'une céréale qui n'est pas encore connue dans le monde paysan suisse, mise à part pour nourrir les animaux. Vous pourrez découvrir les grandes qualités nourricières du sorgo.
- Et enfin, nous avons des paysans, locataires de la commune, avec la famille Bolay de Genolier. Ils fabriquent des salamis de bœuf et de porc. Ceci vous permettra de faire des échanges avec vos collègues, si vous n'êtes pas satisfait du choix de votre cornet.

Nous sommes heureux de vous les offrir avec la commune et je profite pour remercier Mme Joëlle Carriot qui a aussi participé à la préparation de l'apéro.

Avant de passer au point 12, **le président clôt le conseil à 23h42.**

Point n° 12 de l'ordre du jour

▪ Petite surprise visuelle et apéro statique.

La seule possibilité que nous avions de faire un apéro était de le faire de manière « statique ». Un verre vous sera servi à table et la parole est passée à M. Denis Berger, qui va nous partager de belles surprises qu'il a rencontrées au coin des bois.

M. Denis Berger

Quand Jean-Michel m'a demandé si je souhaitais présenter quelques-unes de mes photos ici, il m'a laissé la liberté de choisir dans ma collection.

J'ai fait des voyages au Kenya, en Alaska pour voir les ours, aux Galapagos.

Tout compte fait, je me suis décidé à vous montrer des photos de St-Cergue. Certaines seront peut-être similaires à celles qui ont été présentée par M. Gafner en décembre, mais la différence principale est que Dominique est quelqu'un de très patient, qui reste à l'affût pour chercher la petite bête et moi je ne suis pas patient du tout : si bien que je me balade avec mon appareil et tire ce que je vois. Je jette beaucoup, mais j'espère que ce que je vais vous montrer maintenant vous intéressera. Il s'agit d'animaux de St-Cergue, certains de mon jardin, certains d'un peu plus loin. Place aux images.

Présentation et commentaires de photos animalières par M. Denis Berger**M. Ménard, municipal**

Nous avons oublié quelqu'un. Nous avons un des plus anciens membre du conseil qui nous quitte. C'est M. Fernand Veluz. Il a passé des années dans le conseil et ce soir il vit son dernier conseil.

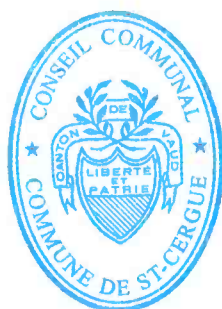
Alors un grand merci Fernand pour ses 20 ans et nous te souhaitons le meilleur pour le futur.

Acclamation de l'assistance.

Le président



Jean-Michel Rey



La secrétaire



Maria-José Hautier